



**SAINT-ESTÈVE-JANSON**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers	
28/03/2025	28/03/2025	En exercice	9
		Présents	7
		Votants	9

L'an deux mille vingt-cinq et le 2 avril à 18h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe, Fabienne QUIÉVREUX, Madame le Maire étant empêchée.

**Étaient présents :** Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe, Fabienne QUIÉVREUX et Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Sophie JARDINOT, Jean-Marc LEGROS, Olivier LEMOINE, Xavier LUCIANI.

**Étaient excusés :** Madame le Maire, Martine CESARI et Véronique LE GUILLOUX.

**Avaient donné pouvoir :** Martine CESARI à Sophie JARDINOT et Véronique LE GUILLOUX à Jean-Claude FARADIAN.

**Étaient absents non-excusés :** -

Parmi les membres présents, Sophie JARDINOT est désignée secrétaire de séance.

### 04-2025-05 Autorisation de commande de combustibles

Lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2024, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à exercer par délégation et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures d'un montant inférieur à 500 €.

Or, aujourd'hui la collectivité se trouve en difficulté pour le remplissage des cuves de combustibles qui dépasse largement les 500€.

Ne connaissant pas le prix au litre le jour de la commande, il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la commande de 4000L de fioul, soit environ 5 500€/6 000€.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise la commande de 4 000 litres de fioul.**

Pour le Maire empêché,

la 1<sup>ère</sup> Adjointe,



Fabienne QUIÉVREUX

Martine CESARI.

Le Secrétaire de séance,

Sophie JARDINOT.

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- de sa transmission en Sous-Préfecture le 16 AVR. 2025
- et de sa publication le 16 AVR. 2025

Pour le Maire empêché,

Madame le Maire,



Fabienne QUIÉVREUX

Martine CESARI.